

CAMPING MUNICIPAL L'ORGATTE

Avenue Abbé Thibaud, 85690 Notre Dame de Monts

Tél : 02.51.58.84.31

Camping.municipal@notredamedemonts.fr

www.campingmunicipalorgatte.com



CONTRAT DE RESERVATION « EMBLACEMENT »

Entre les soussignés, est convenue la location d'un emplacement aux conditions générales stipulées au verso

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

.....Code postal.....Ville.....Nationalité.....

Téléphone.....Portable.....

EMAIL.....

Véhicule Immatriculation.....Modèle.....Couleur.....

Animal oui non Race.....Nom.....
(tatoué, vacciné, tenu en laisse, catégorie 1 et 2 interdits)

Date d'arrivée.....à partir de 14h

Date de départ..... avant 12h

Emplacement avec électricité
(prévoir une rallonge de 40m minimum et prise européenne)

Emplacement sans électricité

Tente

Caravane

Camping-car

Dimension de l'installation :X.....

PARTICIPANTS AU SEJOUR

Nom	Prénom	Date de naissance
1		
2		
3		
4		
5		

FORFAIT ACOMPTE

(20% du montant du séjour)€

FRAIS DE DOSSIER =14 €

TOTAL ACOMPTE.....€

CB (Vente A Distance)

Chèque bancaire (à l'ordre du camping)

Virement bancaire

Chèque Vacances

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions générales de vente et le règlement au dos du document.

JE M'ENGAGE À RÉGLER LE SOLDE À MON ARRIVÉE AU CAMPING.

Fait à

Le.....

Signature du preneur (mention "lu et approuvé")

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT

Le camping l'Orgatte accepte les réservations d'emplacements afin de garantir à sa clientèle un emplacement pour le jour de son arrivée. Celles-ci sont soumises à certaines conditions :

Le signataire du contrat doit être majeur. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.

Les réservations s'effectuent uniquement à l'aide du présent contrat et ne deviendront définitifs qu'à la réception de celui-ci dûment rempli et accompagné d'un acompte de 20% du montant du séjour + 14€ de frais de dossier non remboursable en cas d'annulation quel que soit le motif (sauf médical avec justificatif).

Votre réservation sera considérée comme définitive dès qu'elle aura fait l'objet d'une confirmation par mail ou par écrit.

La facture sera éditée au nom donné lors de la réservation.

Toute déclaration inexacte rendra le contrat caduc, l'acompte et les frais de dossier resteront acquis au bailleur. Toutes les informations portées sur ce contrat serviront à établir la facture. La location est personnelle et nominative, elle ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Lors de votre réservation, un numéro d'emplacement vous sera attribué. Cependant, ce numéro n'est pas contractuel, et pourra être modifié avant votre arrivée.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Le solde du séjour doit être réglé à l'arrivée. Pour les longs séjours (plus de 1 mois) possibilité de régler chaque début de mois après accord de la Direction.

Pour une arrivée sans réservation, le règlement doit se faire obligatoirement la veille de votre départ.

MODE DE REGLEMENT :

Le paiement pourra être effectué en chèques vacances, chèque bancaire libellé à l'ordre du camping municipal l'Orgatte, virement bancaire, carte bancaire et espèces.

ANNULATION ET MODIFICATION :

Le client peut demander la modification de son séjour sur demande écrite (courrier ou email) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Toute modification au contrat devra être signalée avant l'arrivée.

Toute annulation doit nous être notifiée par courrier en recommandé avec AR. Le camping n'effectue aucun remboursement en cas d'annulation de séjour quel que soit le motif. Les sommes versées resteront acquises, de même, en cas de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure (décès, maladie d'un participant au séjour) et, obligatoirement sous présentation d'un justificatif.

Le séjour initialement réservé sera dû intégralement si le règlement ne s'est pas fait pas à l'arrivée.

Tout séjour interrompu ou raccourci de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement (sauf médical avec justificatif)

Les arrivées se font à partir de 14h00 et les départs avant 12h00.

Une nuit supplémentaire sera facturée pour tout dépassement passé 14h.

Du 1^{er} juillet au 31 août, et, pour une meilleure organisation et dans l'intérêt de notre clientèle, la durée minimum du séjour réservé sera de 3 nuits.

Une seule installation et 2 véhicules maximum par emplacement (2^{ème} véhicule moyennant un supplément)

Les emplacements « accueil vélo » sont susceptibles d'accueillir jusqu'à 6 personnes sur le même emplacement pour un maximum de 3 nuits.

Toute personne supplémentaire non inscrite ne sera acceptée qu'après accord de la Direction et, dans le respect des normes de sécurité. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à 6 personnes maximum.

Afin de conserver son emplacement, le locataire doit prévenir d'un éventuel retard. À défaut, et dans un délai de 24h, la location sera annulée sans remboursement et le responsable se réserve le droit de disposer de l'emplacement.

Le responsable se réserve le droit d'expulser toute personne ne respectant pas le règlement ou causant nuisance à autrui.

GARAGE MORT

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Une redevance dont le montant sera affiché au bureau sera due. Il ne sera pas pratiqué de garage mort durant les mois de juillet et août.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux domestiques (sauf 1^e et 2^e catégorie et NAC) sont acceptés (2 au maximum) à titre payant sous réserve qu'ils soient tenus en laisse ou attachés.

PRET DE MATERIEL

Un dépôt de garantie de 30€ vous sera demandé lors d'un prêt de matériel (chaise BB, prise européenne, fer à repasser). Celui-ci sera encaissé en cas de non-restitution du matériel.

En cas de non-respect du règlement intérieur occasionnant une gêne pour autrui, et, après mise en demeure la direction se réserve le droit de résilier le contrat sans indemnisation

DROIT A L'IMAGE :

Sauf opposition formelle de votre part, vous autorisez le camping municipal l'Orgatte, ainsi que toute personne qui se substituerait à lui, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur le site internet et la page Facebook du camping). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion du camping et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, et pour une durée de 5 ans.

MÉDIATEUR

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : CM2C – 14 rue Saint Jean – 75017 PARIS – Tél : 01.89.47.00.14